

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 02/08/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E17000129 / 86

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE GRAND COGNAC
6 rue de Valdepenas
CS 10216
16111 COGNAC CEDEX

Dossier n° : E17000129 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

GRAND COGNAC
Communauté d'agglomération

07 AOUT 2017

Objet : la révision générale du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de SALLES D'ANGLES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Pierre JOUIN, demeurant 43 rue du Tranchard, FLEAC (16730) (tel : 06-66-62-95-58 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



D. GERVIER

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

01/08/2017

N° E17000129 /86

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 20/07/2017, la lettre par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision générale du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de SALLES D'ANGLES ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2016, par laquelle le président du tribunal administratif a donné délégation à Mme Marie BRUNET, conseiller, en cas d'absence ou d'empêchement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre JOUIN, domicilié 43 rue du Tranchard, FLÉAC (16730), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et à Monsieur Jean-Pierre JOUIN.

Fait à Poitiers, le 01/08/2017

Pour expédition conforme,
Le greffier,



D. GERVIER



P/Le président absent,
Le conseiller désigné,

signé

Marie BRUNET